



DEMAT'Vin : Préparation DAI

Pour toutes informations sur la Déclaration Annuelle d'Inventaire (DAI), veuillez contacter votre bureau Douane de rattachement. Pour la viticulture, la CAVB et la Douane de Dijon ont établi des aides pour la DAI => [cliquez-ici](#)

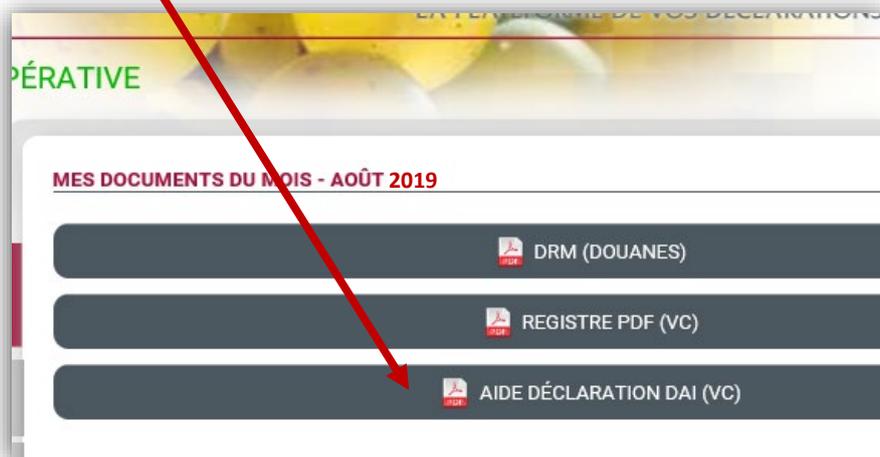
DEMAT'Vin

Pour les utilisateurs qui établissent leur comptabilité matière dans DEMAT'Vin, nous vous proposons un tableau récapitulatif afin de préparer votre DAI.

Les démarches à suivre dans DEMAT'Vin :

Une fois la déclaration de juillet validée, vous devez aller dans votre déclaration du mois d'Août.

Puis dans l'onglet « **Mes documents** » (en bas à gauche), vous sélectionnez « **Aide déclaration (DAI)** » pour générer le tableau récapitulatif de vos stocks mensuels par produit et de vos pertes constatées au cours de la campagne.



Pour la viticulture, la CAVB et la Douane de Dijon ont établi un document « Pertes-et-manquants-DAI » destiné au calcul des déductions => [cliquez-ici](#)

Le tableau récapitulatif DEMAT'Vin vous permettra :

- de remplir plus facilement ce document « Pertes-et-manquants-DAI » avec vos stocks mensuels.
- de retrouver vos pertes constatées au cours de la Campagne qui sont à indiquer dans la ligne « Pertes réelles (3) »

Pour plus d'informations sur la Déclaration Annuelle d'Inventaire (DAI), veuillez contacter votre bureau Douane de rattachement. Pour la viticulture, la CAVB et la Douane de Dijon ont établi des aides à la DAI => [cliquez-ici](#)

*Pour les questions liées au tableau récapitulatif DEMAT'Vin : assistance DEMAT'Vin 03.80.25.04.96
assistance.dematvin@bivb.com*